
Conférence régionale des élus de Montréal

1550, rue Metcalfe, bureau 810 Montréal (Québec) H3A 1X6 Tél.: 514 842-2400 Téléc.: 514 842-4599

**AVIS RÉGIONAL POUR UNE POLITIQUE
DE CONCILIATION FAMILLE-TRAVAIL-ÉTUDES**

Octobre 2004

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION.....	3
1. COMMENTAIRES GÉNÉRAUX	4
2. PROFIL RÉGIONAL	6
2.1 Les familles.....	6
2.2 Le marché du travail	6
3. PRÉOCCUPATIONS ET RECOMMANDATIONS RÉGIONALES	9
3.1 La pauvreté	9
3.2 Les familles à faible revenu	11
3.3 Les immigrant-e-s	11
3.4 Les aîné-e-s.....	12
3.5 Les études et la formation.....	14
Les parents étudiants	14
La formation.....	14
Le décrochage scolaire	15
3.6 La garde des enfants	15
Les services de garde éducatifs 0-4 ans	15
La garde des 5-12 ans.....	15
3.7 Le cadre de vie urbain	17
L'habitation	17
Les transports.....	18
Les municipalités	18
L'action communautaire autonome	19
3.8 Les différents temps à concilier.....	19
4. NOS RECOMMANDATIONS.....	20
5. RÔLE DE LA CONFÉRENCE RÉGIONALE DES ÉLUS DE MONTRÉAL.....	25
6. ANNEXES	
6.1 Vision régionale concertée sur la famille	
6.2 Rapport de recherche et recommandations sur la problématique de la garde des 5-12 ans hors des périodes scolaires	
6.3 Liste des membres du Comité Famille	

INTRODUCTION

Définie dans la loi 34 comme l'interlocuteur privilégié du gouvernement en matière de développement régional, la Conférence régionale des élus de Montréal favorise la concertation des partenaires de la région et formule, selon le cas, des avis sur le développement de la région.

La CRÉ de Montréal porte une attention particulière à la dimension familiale. Un Comité Famille, mis sur pied en février 2004, réunit les principaux acteurs régionaux concernés en provenance des milieux communautaire, syndical, de la santé, de l'éducation, des services de garde et représentatifs de la population.

Le Comité Famille définit la famille comme une composante importante de la société. Elle est une communauté de personnes, de fonctions, de droits et de devoirs, et une réalité affective, éducative, civique, économique et sociale. Cadre naturel du développement et du bien-être de tous ses membres, elle est un lieu privilégié d'échanges, de transmission et de solidarité entre les générations.

Le Comité a pour mission de promouvoir la place de la famille dans le développement de l'île de Montréal. Il considère que la famille est une richesse collective qui doit être valorisée, respectée, recevoir protection, soutien et accéder aux droits et services nécessaires pour exercer pleinement ses fonctions et ses responsabilités. Dans l'actualisation de sa mission, le Comité s'appuie sur des valeurs de respect, de justice sociale et de solidarité.

Le Comité Famille vise les objectifs suivants :

- Développer et promouvoir une vision régionale concertée pour la valorisation et l'amélioration des conditions de vie des familles en lien avec le développement social, culturel et économique de l'île de Montréal.
- Sensibiliser la communauté montréalaise aux réalités plurielles et aux besoins diversifiés des familles de la région.
- Promouvoir la mise en œuvre de politiques et programmes qui tiennent compte des constats et des enjeux liés à la situation des familles et à leur épanouissement sur l'île de Montréal.
- Soutenir l'adaptation des milieux de vie et la mise en place de conditions favorables à la vie familiale.

Le présent avis rend compte des préoccupations régionales exprimées par une diversité d'acteurs socioéconomiques, des réflexions des membres du Comité Famille et du Comité exécutif de la CRÉ et formule des recommandations au regard de la conciliation famille-travail-études. Il reflète les consensus établis par les acteurs qui assument un leadership sur les questions familles dans la région montréalaise.

Dans un premier temps, des commentaires généraux sont formulés, tant au regard du document de consultation qu'à celui plus large de la politique familiale du Québec. On présente ensuite les principales préoccupations soulevées en lien avec les particularités régionales et l'articulation des divers temps des familles, ainsi que les recommandations qui en résultent. Finalement, on y précise le rôle que pourrait jouer la CRÉ de Montréal dans l'adaptation régionale de mesures découlant d'une politique de conciliation famille-travail.

1. COMMENTAIRES GÉNÉRAUX

La Conférence régionale des élus de Montréal, et plus particulièrement les membres du Comité Famille, ont accueilli favorablement l'intention du ministre Claude Béchard d'élaborer une politique au regard de la conciliation travail-famille, et c'est avec un grand intérêt que nous avons pris connaissance du document servant de base à la consultation menée à ce sujet.

Cette démarche démontre une volonté d'adapter le monde du travail aux nouvelles réalités familiales, alors que trop souvent ce sont les familles qui doivent composer avec les exigences professionnelles. Nous estimons en ce sens que **la politique à venir devrait faire prédominer la famille sur le travail et s'intituler en conséquence, soit une politique de conciliation famille-travail-études**. Le document brosse un bon portrait de la situation, et résume bien les différentes approches et actions dans ce domaine sans pour autant choisir des pistes d'actions précises. Ceci permet aux acteurs de proposer des actions adaptées aux réalités de leur région.

La Conférence est totalement en accord avec l'énoncé du document selon lequel la conciliation famille-travail constitue un enjeu à la fois du développement économique et du développement social. Nous souscrivons également au principe que les familles constituent une richesse pour notre société, et qu'en ce sens, elles doivent être soutenues collectivement.

Soulignons à cet égard les efforts consentis depuis quelques années par le gouvernement qui a intensifié ses actions et son soutien envers les familles. Le déploiement d'un réseau de services de garde universels, éducatifs et à contribution réduite, les nouvelles mesures *Soutien aux enfants* et la *Prime au travail*, ainsi que la construction de logements sociaux en sont de bons exemples. Nous sommes d'avis qu'il faut soutenir et améliorer les programmes sociaux et nous y reviendrons plus loin.

L'importance accordée à la participation au marché du travail comme gage de l'autonomie économique et d'une place active dans la société mérite toutefois d'être nuancée. Plusieurs personnes actualisent leur participation à la société par d'autres biais que le travail. De plus, l'occupation d'un emploi gratifiant, qui permet de s'accomplir comme individu et de contribuer à la société n'est malheureusement pas à la portée de tout le monde.

Dans son mémoire sur l'élaboration d'une stratégie nationale de lutte contre la pauvreté, le Conseil régional de développement de l'île de Montréal relevait à ce sujet :

- la situation des gens pour qui l'emploi n'est pas une avenue leur permettant de sortir de la pauvreté;
- le chômage persistant pour une partie de la population;
- l'exclusion sociale qui affecte des groupes de personnes marginalisés (Ex. : personnes vivant des problèmes de santé mentale et de toxicomanie, jeunes de la rue, etc.).

Le travail précaire, les situations de chômage répétitif, les difficultés d'intégration sociale et professionnelle vécues plus durement par certains groupes de la population sont

autant de facettes du marché du travail qui contribuent davantage à l'exclusion des personnes qu'à leur participation active à la société.

De plus, bon nombre de travailleuses et de travailleurs à faible revenu vivent sous le seuil de la pauvreté, ce qui ne permet pas de combler leurs besoins essentiels, tandis que d'autres doivent cumuler plusieurs emplois pour atteindre un relatif équilibre économique, limitant ainsi le temps pouvant être consacré à leur vie personnelle, familiale et citoyenne.

Nous souhaitons certes une politique qui permette de mieux vivre en famille tout en participant au marché du travail, mais nous souhaitons également l'amélioration des conditions dans lesquelles vivent les familles. La conciliation famille-travail-études constitue un défi pour la majorité, mais se vit différemment selon le niveau de revenus dont on dispose.

Le projet de politique sur la conciliation famille-travail-études devrait s'inscrire dans **une politique familiale globale**, dont les fondements et les valeurs orienteraient les décisions gouvernementales dans tous les domaines qui concernent les familles. Une telle politique devrait transparaître dans l'ensemble des ministères et organismes gouvernementaux et permettre une meilleure cohésion des interventions touchant les familles.

2. PROFIL RÉGIONAL

Montréal est la principale région métropolitaine francophone de l'Amérique du Nord et constitue un véritable moteur de développement économique pour le Québec. Près du quart des familles de la province y résident.

Le milieu urbain montréalais se distingue des autres régions à bien des égards, notamment par la densité et la diversité culturelle de sa population, une importante activité économique, la présence de nombreuses infrastructures, tant au niveau des transports, du loisir, que des institutions d'enseignement ou de la santé, mais également par le taux de pauvreté le plus élevé de la province.

2.1 LES FAMILLES

La population de l'île de Montréal représente 25% de l'ensemble de la population du Québec, soit 1,8 million de résidents. On dénombre 466 595 familles, dont 80% sont des couples et 20% sont des familles monoparentales. La majorité de ces dernières (84%) ont une femme comme chef de famille. Montréal compte 29,0% des familles monoparentales du Québec.

Plus du tiers des familles de Montréal n'ont pas d'enfant (37%), 31% ont un seul enfant, 22% ont deux enfants et 10% comprennent trois enfants et plus. Parmi les familles avec enfants, 55,2% sont composées de couples mariés, 11,8% de couples en union libre, et 33,0% sont des familles monoparentales.

2.2 LE MARCHÉ DU TRAVAIL

En juillet 2004, on dénombrait 907 200 emplois sur l'Île, soit près du quart des emplois du Québec. Le taux d'activité des gens de 15 ans et plus est de 65,9%, le taux d'emploi est de 58,8% et le taux de chômage est de 8,9%. La ville accueille près d'un million de travailleurs, soit 70% de l'emploi régional.

En 2001, les travailleurs rémunérés comptaient pour 93,3% de la population des 15 ans et plus de la ville, alors que les travailleuses et travailleurs autonomes représentaient 6,5%. Les hommes affichent la plus forte concentration de travailleurs autonomes, soit 8%. Ce taux est de 4,9% chez les femmes¹.

On compte 17,1% de la population active qui travaille dans les entreprises de fabrication, et 10,2% dans les services de soins de santé et de services sociaux. Une très grande majorité (88,2%) travaille de façon régulière dans un même lieu de travail à l'extérieur de leur résidence, alors que 5,5% travaille à domicile².

Les emplois à temps partiel constituent 18,6% du total des emplois à Montréal, ce qui est similaire dans l'ensemble du Québec, où les emplois à temps partiel représentent

¹ Source : Observatoire économique et urbain, Service du développement économique et urbain, Ville de Montréal, selon les données du recensement 2001 de Statistique Canada

² Source : Observatoire économique et urbain, Service du développement économique et urbain, Ville de Montréal, selon les données du recensement 2001 de Statistique Canada

18,4% du total des emplois. À Montréal, le secteur de la production de biens en compte 4,6% tandis que le secteur des services en compte 22%³.

Les entreprises de l'économie sociale, et plus largement de l'entrepreneuriat collectif sont particulièrement présentes sur le territoire. On dénombre 250 entreprises dans ce secteur, 262 CPE, et plus de 500 coopératives et OBNL d'habitation. En 2003, elles représentent plus de 6 000 emplois dans la région, et génèrent plus de 265M\$ en volume d'activités qui contribuent directement à l'insertion de personnes en emploi ainsi qu'à la production de biens et de services utiles socialement. On reconnaît la pertinence de l'économie sociale dans des domaines où elle a eu l'occasion de se déployer, notamment en logement social, dans les services de maintien à domicile pour les aînés et dans les services de garde à l'enfance.

Dans la Ville de Montréal, 8% des résidents de la ville travaillent en dehors de cette dernière et, surtout, 35% de la main-d'œuvre des entreprises de la ville habite à l'extérieur de celle-ci⁴.

Le taux d'activité est toujours plus élevé chez les hommes que les femmes. Il augmente chez les deux sexes lorsqu'il y a présence d'enfants. Le plus fort taux chez les hommes se situe lorsqu'il y a présence d'enfants en bas âge. Celui des femmes diminue cependant lorsqu'il y a des enfants de tous âges à la maison.⁵

Les jeunes de 15 à 24 ans sont les plus affectés par le chômage puisque 13,2 % de ceux-ci sont à la recherche d'emploi, comparativement à 8,9% pour l'ensemble des 15 ans et plus de la région.

Les secteurs de l'administration publique, de l'enseignement et celui de la santé et des services sociaux représentaient en 1996 près de 30% des emplois de la Ville de Montréal⁶. Bien qu'il y ait eu des avancées au sein des grandes entreprises, nous croyons que **l'information et la sensibilisation à la conciliation famille-travail-études doivent se poursuivre**, notamment au sein des organisations publiques et parapubliques, où on retrouve entre autres un grand nombre d'emplois atypiques, à temps partiel, à horaires coupés, sur appel, etc.

Nous suggérons également au gouvernement de donner l'exemple en tant qu'employeur, en favorisant davantage la conciliation famille-travail-études au sein de la fonction publique. De plus, nous sommes d'avis que les syndicats devraient porter une attention particulière à la conciliation famille-travail-études dans la négociation des conventions collectives.

Les PME sont celles qui génèrent le plus d'emplois au Québec. Sur le seul territoire de l'ancienne Ville de Montréal, les établissements de 100 emplois et moins représentaient en 2000 plus de 45% de l'emploi total de la municipalité. L'expérience, les études et

³ Données de l'ISQ, *Marché du travail par secteur d'activité, selon le SCIAN, Montréal et ensemble du Québec, 1999-2003*

⁴ *Portrait économique de la nouvelle Ville de Montréal/Cahier d'information économique et budgétaire 2002/Ville de Montréal*

⁵ Tiré de : *Portrait différencié du territoire montréalais selon les sexes, rapport préliminaire, mars 2004*

⁶ Source : *Portrait économique de la nouvelle Ville de Montréal/Cahier d'information économique et budgétaire 2002/Ville de Montréal*

recherches démontrent que l'implantation de mesures de conciliation famille-travail-études dans les milieux de travail se fait plus facilement au sein des grandes entreprises, notamment lorsqu'il y a une organisation syndicale en place. Nous estimons qu'**une politique de conciliation famille-travail-études doit s'assurer de rejoindre les PME par le biais de formules souples et flexibles** qui puissent être adaptées aux divers types d'organisations et de production, ainsi qu'aux réalités familiales diversifiées des travailleuses et travailleurs. **Des mesures incitatives au plan fiscal pourraient être envisagées** afin de les soutenir dans l'aménagement de conditions favorables à la conciliation famille-travail-études.

3. LES PRÉOCCUPATIONS ET RECOMMANDATIONS RÉGIONALES

3.1 LA PAUVRETÉ

L'articulation de la vie familiale avec la vie professionnelle et sociale se vit différemment selon les conditions dans lesquelles vivent les familles. Le manque de temps est la principale cause mentionnée dans les différents sondages menés auprès des travailleuses et travailleurs. Cette difficulté peut toujours être amoindrie lorsqu'on peut monnayer certains services. Toutefois, le temps dégagé hors du travail pour nombre de familles à faible revenu risque fort d'être de moindre qualité, étant davantage consacré aux tâches ménagères et aux obligations familiales. Il est particulièrement difficile de parler de l'épanouissement de la famille ou de conciliation famille-travail-études quand les familles en question ont de la difficulté à se nourrir ou à se loger adéquatement, faute de moyens. L'accès à des loisirs familiaux devient plus difficile, le transport peut être vu comme un luxe, le soutien aux enfants et aux parents peuvent s'ajouter aux stress de la vie quotidienne.

Comme dans toute grande métropole, la richesse et la pauvreté coexistent, **mais la pauvreté est plus marquée à Montréal que dans d'autres grandes villes canadiennes**. Ainsi, à Ottawa, le taux de pauvreté est de 15%, il est de 22% à Toronto, de 20,2% à Calgary et de 27% à Vancouver, alors qu'à Montréal, il est de 29%. Seize des 29 territoires de CLSC sur l'Île de Montréal affichent des taux de pauvreté supérieurs à 30 %.

« En août 2003, près de 39% des familles prestataires de l'assistance-emploi du Québec vivaient à Montréal. La proportion de prestataires de l'aide sociale y est de 12,8% ; tandis qu'elle est de 7% dans le reste du Québec. »⁷. Difficile pour ces personnes, malgré que plusieurs travaillent à temps partiel, de vivre une conciliation famille-travail-études harmonieuse. Les banques alimentaires témoignent d'une clientèle jeune et en âge d'être parents : « L'insécurité alimentaire est plus répandue chez les personnes de 12 à 39 ans, tout particulièrement entre 30 et 39 ans (23.1%). »⁸

La pauvreté affecte particulièrement les nouveaux arrivants et les personnes immigrantes, population qui équivaut à 28% de la population totale sur l'Île. Les nouveaux immigrants affichaient des taux de faible revenu plus élevés que les autres à Montréal. Selon les données de Statistique Canada, environ 41,2% des immigrants qui sont arrivés à Montréal durant la décennie précédant le recensement de 2001 avaient un faible revenu en l'an 2000, ce qui n'était le cas que pour 29,3% d'entre eux en 1980.

Les familles monoparentales, notamment celles dont le chef est une femme, sont encore fortement affectées par la pauvreté dans la région. « Au-delà de la monoparentalité, les femmes montréalaises se retrouvent souvent dans des secteurs de l'économie où on retrouve des emplois précaires et peu protégés au plan social (absence de conventions collectives, manque de plans d'assurance et de fonds de pension, etc.) ; notamment

⁷ Choinière, R. (2003 : 2). **Les 29 CLSC d'un coup d'œil – Caractéristiques de la population. Familles monoparentales parmi les familles avec enfants, recensement de 2001**. Montréal, Direction de la santé publique de Montréal

⁸ Dubois et coll. 2000, **Alimentation : Perception, pratique et insécurité alimentaire**, dans Daveluy, C et coll , Enquête sociale et de santé 1998, Québec, Institut de la statistique du Québec, chapitre 6.

dans les entreprises de fabrication, les secteurs du commerce de détails et les services de soins de santé et d'assistance sociale (maintien à domicile, etc.). En somme, au faible niveau de revenu s'ajoute l'insécurité au travail.

Les difficultés financières ne sont pas les seules rencontrées par les Montréalaises défavorisées. « Les conséquences de la pauvreté chez les femmes, en particulier chez les femmes monoparentales, se situent souvent au plan social et psychosocial : isolement social, insécurité, difficulté à profiter d'alternatives susceptibles d'améliorer leur situation, etc.. »⁹

La pauvreté constatée parmi les enfants montréalais est directement reliée à la pauvreté des familles dans lesquelles ils vivent. Sur le seul territoire de la CSDM, on compte cette année plus de 28 000 enfants pauvres, soit plus d'un enfant sur trois. Depuis 1989, année où la Chambre des communes adoptait une résolution unanime s'engageant à «... éliminer la pauvreté infantile au Canada d'ici l'an 2000», la pauvreté des enfants a augmenté de 21%. **Le taux de pauvreté des enfants au Québec en 2004 est de 17,8% et est presque le double à Montréal, à 34,2%.**

Dans son rapport de 2002 sur la pauvreté des enfants, Campagne 2000, un organisme pancanadien, indique que : « Des emplois propices à la conciliation travail-famille et rémunérés décentement sont essentiels à une stratégie de lutte contre la pauvreté. Or, bon nombre de parents gagnent un salaire minimum et vivent bien en deçà du seuil de pauvreté. Sans compter que les changements profonds au marché du travail ont engendré une plus grande croissance d'emplois précaires et à temps partiel que d'emplois à temps plein, permanents et stables. Parmi les quelque 1,1 million d'enfants qui vivent dans la pauvreté, nombreux sont ceux dont les parents sont actifs sur le marché du travail, mais ne parviennent pas à leur procurer la nourriture, les vêtements, le logement et les biens et services dont ils ont besoin pour avoir les meilleures chances possibles de réussite dans la vie. » Selon le rapport 2003 du même organisme, plus de la moitié des enfants défavorisés vivaient dans une famille où les parents gagnaient un revenu d'emploi.¹⁰

La lutte contre la pauvreté constitue l'enjeu majeur dans la région, comme l'ont fortement indiqué au gouvernement les participants au Forum régional Place aux citoyens qui a eu lieu à Montréal le 11 septembre dernier.

Il faut reconnaître que les politiques qui visent la sortie de la pauvreté par le travail seulement doivent aussi intervenir en amont des problèmes reliés à l'emploi. Pour favoriser l'insertion et le maintien au travail des personnes pauvres, on doit tenir compte des besoins particuliers des familles à faible revenu et assurer un soutien adéquat aux personnes employées dans des milieux de travail offrant peu de flexibilité. Le gouvernement devrait s'assurer que **les mesures d'incitation et la sensibilisation à l'aménagement de conditions propices à la conciliation famille-travail-études rejoignent particulièrement les entreprises où les conditions de travail ne**

⁹ Montgomery, C., C. McAll, J.-A. Tremblay, A. Seminario (2000: 11). Les enjeux pour l'intervention : La pauvreté dans un quartier multiethnique. Montréal, CLSC Côtes-des-neiges (Centre de recherche et de formation, Numéro 5)

¹⁰ Campagne 2000, *Honorer nos promesses : relever le défi d'éliminer la pauvreté des enfants et des familles, La pauvreté des enfants au Canada- rapport 2003*

présentent pas la souplesse qui pourrait compenser, du moins en partie, une faible rémunération.

3.2 LES FAMILLES À FAIBLE REVENU

Nous estimons essentiel **que le gouvernement s'assure qu'une politique de conciliation famille-travail-études puisse bénéficier à tous les salariés, notamment les travailleuses et travailleurs à faible revenu.** Ce sont souvent celles et ceux qui éprouvent le plus de difficultés à concilier les différents aspects de leur vie. Les femmes, et en premier lieu les femmes cheffes de famille monoparentale, sont les plus affectées par cette situation.

Certaines améliorations ont été apportées au niveau du soutien financier aux familles. La Prime au travail et le Soutien aux enfants auront un réel impact sur les revenus des ménages avec enfants et qui ont de faibles revenus de travail. Il nous semble important d'être vigilant quant à l'impact de ces nouvelles mesures et d'évaluer leur contribution à la conciliation des réalités familiales et du travail.

Le projet d'assurance parentale constitue une autre mesure universelle qu'il est essentiel de mettre en œuvre. Plusieurs améliorations y sont prévues comparativement à l'actuelle couverture parentale, particulièrement pour les travailleuses et travailleurs autonomes. **Il y aurait lieu toutefois d'y inclure les étudiants,** considérant les nombreux défis liés à la conciliation famille-études et l'importance de la formation dans le développement économique et social.

3.3 LES IMMIGRANT-E-S

Tous reconnaissent l'importance de l'apport des communautés culturelles et de l'immigration au développement économique et social de la province. Cette réalité est particulièrement présente dans la région de Montréal, où un peu plus d'un résident sur quatre est immigrant, soit 28% de la population totale. La population immigrante montréalaise, tant hommes que femmes, est majoritairement dans la catégorie d'âge de 20 à 39 ans lors de l'immigration.

Les pays d'origine de ces immigrants sont principalement l'Italie, Haïti et la France. La nouvelle immigration provient quant à elle surtout d'Asie, d'Afrique et d'Europe de l'Est. En 1996, la population totale immigrée au Québec était de 664 495 personnes. Parmi celles-ci, près de 70% vivaient dans la région de Montréal, soit 462 905 personnes.

La population immigrante de Montréal est caractérisée par une scolarité très représentée à ses extrêmes, c'est-à-dire que l'on retrouve une forte proportion d'hommes et de femmes de qualifications inférieures au certificat d'études secondaires (29% chez les hommes et 36% chez les femmes) et de grade universitaire (25% chez les hommes et 19% chez les femmes)¹¹.

« Au cours de la dernière décennie, le Canada et le Québec ont favorisé l'immigration de diplômés-es universitaires. À court terme du moins, cette stratégie à caractère politique et économique ne semble pas avoir donné les résultats escomptés. Les

¹¹ Source : CRÉ de Montréal, Comité Femmes et développement régional, *Portrait socio-économique des femmes et des hommes de l'île de Montréal en 2001*, version préliminaire, sept. 04

difficultés à trouver une occupation en lien avec leurs diplômes sur le marché du travail s'expliquent particulièrement par la complexité des démarches à faire pour obtenir des équivalences académiques et une reconnaissance des diplômes de la part des ordres professionnels. »¹²

Il est généralement admis qu'il faut 14 ans à un nouvel arrivant pour vivre une intégration totale au marché du travail et environ 21 ans pour égaler les gains de leurs homologues nés au Canada. Ce long délai trouverait son explication dans la discrimination raciale, le manque de reconnaissance de l'éducation acquise ailleurs ou encore la sous-estimation des compétences et des diplômes issus de l'étranger¹³.

Il est impératif de mieux soutenir leur intégration, par des mesures concrètes telles que **la reconnaissance professionnelle des compétences des nouveaux immigrants, l'accroissement de la francisation**, et l'accès à des services de garde pour les parents qui effectuent des démarches liées à leur intégration socioprofessionnelle. Des approches plus spécifiques pourraient être envisagées dans des milieux de travail où on retrouve une forte concentration de travailleuses et travailleurs immigrants. Le plan d'action 2004-2007 du MRCI prévoit des mesures intéressantes à cet égard. Il faudrait toutefois s'assurer que ces intentions soient assorties de fonds suffisants à leur réalisation, et que l'accès à ces mesures soit adapté aux réalités familiales plurielles.

3.4 LES AÎNÉ-E-S

Les personnes âgées de 65 ans et plus représentaient 15,1% de la population de Montréal en 2000 et les aînés montréalais représentaient 29,1% de la population des 65 ans et plus du Québec. On retrouve également à Montréal la plus forte proportion de personnes vivant seules (37%) parmi les grandes villes canadiennes, après Vancouver (38%). Dans les ménages montréalais comprenant une seule personne, on retrouve dans 30% des cas des personnes de 65 ans et plus.

« Les aînés d'aujourd'hui vivent plus longtemps et sont en meilleure santé qu'autrefois. Il n'en demeure pas moins que plus ils avancent en âge, plus les limitations physiques sont présentes. On note parmi la population âgée de 65 ans ou plus, un taux d'incapacité légère de 20,8% alors que le taux d'incapacité modérées et graves sont respectivement de 12,3% et 8,5%. »¹⁴

Cette réalité est préoccupante face aux besoins de soutien à domicile que requièrent les personnes âgées en perte d'autonomie. Le réseau familial et social, et plus souvent les femmes, contribue en général à l'aide aux proches. **L'État devrait assurer une couverture adéquate des besoins d'aide à domicile.** De plus, le maintien et le développement de lieux d'échanges et d'entraide, notamment par **le soutien au réseau de l'action communautaire autonome**, doit être favorisé.

¹² Source : Forum régional sur le développement social de l'île de Montréal, *Rapport sur la pauvreté à Montréal; Document de recherche et de réflexion*, p. 13, Version préliminaire, sept.04

¹³ Source : Smith, E. et A. Jackson (2002). Une vague reprise économique soulève-t-elle toutes les embarcations ? Les revenus et les expériences sur le marché du travail des immigrants récents, de 1995 à 1998. Ottawa, Conseil canadien de développement social.

¹⁴ "La réalité des aînés québécois", sous la supervision du Conseil des aînés, Les Publications du Québec, 2001 : 110.

Par ailleurs, **il est essentiel de soutenir les personnes qui portent assistance aux aîné-e-s**. Les femmes sont celles qui jouent le plus souvent le rôle d'aidante naturelle auprès de leurs proches. Elles font davantage le compromis de réduire leur temps de travail, ce qui a un impact sur leur autonomie financière à l'âge de la retraite. Des mesures spécifiques, tels que des congés parentaux, l'adaptation des milieux aux personnes en perte d'autonomie, l'accompagnement lors de visites médicales ou autres, et une souplesse des employeurs face à ces réalités contribueraient à cet objectif.

Avec le vieillissement de la population, la proportion des aîné-e-s utilisant les services publics, dont le transport en commun, est grandissante. Le transport étant fondamental pour toutes les personnes qui veulent participer à la vie sociale et économique d'une société, **le service de transport en commun devra donc s'adapter aux besoins des aîné-e-s**, notamment en adaptant son réseau de transport aux besoins des personnes à mobilité réduite.

La retraite se vit différemment selon les revenus dont on bénéficie. Ceux et celles qui ont occupé des emplois bien rémunérés sans interruption de carrière, qui ont cotisé à un régime de retraite sont en meilleure position pour choisir comment poursuivre leur participation à la vie collective que celles et ceux qui ont vécu la précarité d'emploi, des périodes de chômage et des responsabilités familiales lourdes.

Les aînés font partie de la famille et sont souvent très impliqués dans le soutien à leurs proches. D'autres oeuvrent bénévolement au sein d'organismes communautaires. Il faut valoriser cet apport plutôt que de les considérer comme un fardeau.

Les projets et activités intergénérationnels sont également un moyen de renforcer la solidarité sociale. Citons à cet égard les activités de mentorat qui permettent de mettre à contribution l'expérience des aînés dans l'intégration de la relève, ou encore les activités d'aide aux devoirs qui font appel aux enseignant-e-s retraité-e-s.

3.5 LES ÉTUDES ET LA FORMATION

Parmi les personnes âgées de 15 à 24 ans, 32% ne fréquentent pas l'école, et 61 % de celles-ci sont à l'école à temps plein. Toutefois, 15% de la population de l'Île n'a pas atteint la 9^e année de scolarité, alors que 26 % a suivi un programme d'études secondaires.

- **Les parents étudiants**

On retrouve sur l'île de Montréal un nombre très élevé d'étudiants universitaires par rapport à la population. Souvent en âge de fonder une famille, ou déjà responsables d'enfants en bas âge, les étudiant(e)s sont particulièrement confrontés au défi de la conciliation famille-études. Parmi les contraintes rencontrées, notons les conditions financières difficiles des étudiant(e)s au cycle supérieur qui dans une forte proportion vivent sous le seuil de la pauvreté, le fait que plusieurs occupent un emploi pour subvenir à leurs besoins, ce qui prolonge la durée des études et accroît le risque d'abandon avant la diplomation, l'inadéquation du programme de prêts et bourses avec la réalité des parents-étudiants, ou encore l'absence ou la pénurie de services de garde à horaires non-usuels ou à temps partiel.

Nous recommandons d'adapter le projet d'assurance parentale et le programme d'aide financière aux études à la réalité des parents étudiants.

- **La formation**

La formation constitue un élément essentiel à l'intégration sociale et au cheminement professionnel des individus et contribue au développement économique d'une région.

On constate que les personnes qui sont les plus scolarisées et au sommet de l'échelle des revenus participent davantage aux activités de formation continue comparativement aux personnes pauvres. Les motifs invoqués par les personnes pour ne pas suivre une formation pourtant souhaitée au départ sont multiples. Ces personnes ont surtout mentionné le manque de temps comme obstacle personnel. Les femmes, particulièrement, font référence à leurs responsabilités familiales à cet égard. Parmi les obstacles institutionnels, le manque d'argent est le plus souvent mentionné.¹⁵

Par ailleurs, on constate une augmentation du taux de chômage chez les 45-64 ans au Québec depuis 1996. Les causes du chômage sont liées à l'évolution technologique et économique, à la discrimination et aux licenciements collectifs suite aux fermetures d'usines ou de restructurations majeures des dernières années. Ce groupe est plus susceptible de rencontrer des difficultés liées à la discrimination, à l'accès à la formation, à la déqualification et à la réinsertion en emploi.

Le départ prématuré du marché du travail peut entraîner une perte de confiance et de l'estime de soi, une baisse de l'activité physique et mentale, et une perte de liens sociaux qui ne sont pas sans effet sur la santé et sur la vie familiale.

Nous recommandons de promouvoir la formation auprès des milieux de travail ainsi que l'amélioration des conditions d'accès à des activités de formation.

¹⁵ *La population cible de la formation de base, Avril 2001; Direction générale de la formation des adultes, p. 47*

- **Le décrochage scolaire**

À Montréal, le taux de décrochage scolaire est particulièrement préoccupant. Le tiers des jeunes Montréalais âgés entre 15 et 24 ans ne fréquentent pas l'école, une réalité qui, selon la Chambre de commerce du Montréal métropolitain¹⁶, risque d'hypothéquer lourdement l'avenir et le potentiel du bassin montréalais de main-d'œuvre. Facteur déterminant de compétitivité pour une grande ville, la formation est prioritaire à tous les niveaux, notamment dans le contexte de la nouvelle économie et dans la perspective de positionner Montréal comme ville de savoirs.

Une étude de la Communauté métropolitaine de Montréal reprise par Alain Dubuc du journal La Presse (10 janvier 2004) rapporte des données assez troublantes quand on sait que la sous-scolarisation s'avère un facteur générateur de pauvreté. Montréal arrive toujours au 25^e rang des grandes villes nord-américaines quant à la scolarisation de sa population. La pauvreté des montréalais est un des facteurs qui contribuent à ce problème.

« Le pourcentage d'élèves qui n'ont pas obtenu leur diplôme ou qui l'ont obtenu avec retard s'élève à 24,0% lorsqu'ils proviennent d'une zone très favorisée, comparativement à 62,4% pour ceux qui résident dans une zone très défavorisée (premier décile) » (Saint-Jacques, M. et D.Sévigny *Défavorisation des familles avec enfants en milieu montréalais. Guide d'accompagnement de la carte de la défavorisation du comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal. Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal, 2003 : 34*)

Pour les parents travailleurs, et surtout ceux et celles à faible revenu, les conditions de travail ne permettent souvent pas d'investir suffisamment de temps et d'énergie à la réussite scolaire de leurs enfants. Il faudrait encourager les entreprises à développer des possibilités telles que la flexibilité de l'horaire du travail, la prise de congés ou la réduction du temps de travail pour soutenir les parents dans l'exercice de leur rôle parental.

De plus, il est essentiel de maintenir et développer des services pour les jeunes, dans les milieux communautaire et scolaire, pour assister les parents dans ce travail.

Des efforts accrus et des stratégies devraient être mises en place pour promouvoir la persévérance scolaire et contrer le décrochage en lien avec la flexibilité du travail pour permettre aux parents de jouer pleinement leurs rôles.

3.6 LA GARDE DES ENFANTS

- **Les services de garde éducatifs pour les 0-4 ans**

Les services de garde éducatifs facilitent grandement la conciliation famille-travail-études. Ils sont aussi des lieux privilégiés pour la prévention et le dépistage et répondent aux besoins d'enfants à défis particuliers, présentant par exemple une déficience physique ou intellectuelle. Ces rôles, joués en collaboration avec les parents, favorisent

¹⁶ *Bulletin de santé de Montréal, 2004, Chambre de commerce du Montréal métropolitain*

chez ces derniers l'adoption et le maintien d'attitudes éducatives favorables au développement optimal de l'enfant.

Toutefois, bien des familles n'y ont pas accès, soit à cause des horaires de travail qui ne coïncident pas avec les horaires de garde, soit à cause du manque de place, ou encore à cause des coûts que cela entraîne pour les familles.

L'achèvement du chantier en cours pour la garde des 0-4 ans permettra d'augmenter la réponse à ces besoins, sans toutefois la combler. Les besoins à couvrir sont encore nombreux, tant au niveau de la garde régulière qu'à celui de la garde atypique, ou à horaires non-usuels, ainsi qu'en milieu de travail.

La popularité de cette mesure nous laisse croire que **l'estimation actuelle** du ministère au regard des besoins à couvrir sur l'Île **devrait être réajustée à la hausse**. Nous observons également que près de 1 500 places étaient occupées en 2002 par des enfants résidant à l'extérieur de l'Île. Cette situation reflète entre autres le fait que plus de 35% des travailleuses et travailleurs de l'Île habitent à l'extérieur de celle-ci.

De plus, la région recèle un potentiel de développement qui dépasse largement le nombre de places qui lui ont été accordées dans le cadre du plan gouvernemental qui prévoit à terme 200 000 places à contribution réduite au Québec, dont 50 395 à Montréal. Ainsi, pour les quelques 1 800 places qui restaient à répartir sur l'Île en mars dernier, plus de 600 projets totalisant 32 000 places avaient été soumis.

Le gouvernement devrait explorer et évaluer, en concertation avec les regroupements régionaux concernés, les possibilités d'aménager **une offre de services flexible** en terme d'horaire et de durée de garde.

L'expérience des projets-pilote en garde à horaires non-usuels menée durant les années 2000 à 2002 s'est avérée concluante au regard de la satisfaction des parents. Il serait pertinent de poursuivre cette action, en apportant les modifications nécessaires à la réglementation actuelle des services de garde, et en soutenant adéquatement les CPE et garderies par des normes budgétaires adaptées à cette formule. Par ailleurs, des projets pilote de halte-garderie en CPE sont actuellement en cours.

Nous souhaitons vivement la mise en place de solutions concrètes pour les besoins de garde dits atypiques, que ce soit par le développement de nouveaux services de halte en CPE, en cohérence avec l'évaluation de l'expérimentation des projets en cours sur l'île de Montréal, et/ou par l'aménagement d'une offre de services flexibles en concertation avec les acteurs concernés.

- **La garde des 5-12 ans**

La question de la garde des 5 à 12 ans hors des périodes scolaires a fait l'objet d'une étude par le CRDÎM en 2002, qui a permis de mieux cerner cette problématique et d'identifier des pistes de solution. Une série de recommandations en découlent, dont certaines impliquent un **soutien financier de l'État**, mais dont plusieurs invitent à des **actions concertées au plan régional et local**.

De plus, la récente augmentation des frais de garde à contribution réduite pour les parents, tant au niveau de la garde des 0-4 ans que celle des 5-12 ans en milieu

scolaire et sa possible indexation annuelle nous fait appréhender une précarisation grandissante des familles à faible revenu, et un impact certain auprès de leurs enfants, tel que la réapparition du phénomène des enfants « la clé dans le cou », soit ceux dont les parents n'auront plus les moyens de payer la garde après les heures de classe et qui retournent à la maison sans qu'il y ait présence d'adulte responsable.

Nous recommandons d'évaluer l'impact de la récente augmentation et l'éventuelle indexation des tarifs de garde, tant au niveau des 0-4 ans qu'en milieu scolaire auprès notamment des familles à faible revenu.

3.7 LE CADRE DE VIE URBAIN

- **L'habitation**

L'habitation influence grandement les conditions de vie d'une famille. Sur l'île de Montréal, en 2001, plus de 36 % de la population de la ville était propriétaire et 64 % locataire. Entre 1980 et 2000, le revenu médian des ménages locataires de Montréal a chuté de 15,3% alors que le loyer médian a progressé de 3,6%. Chez ces locataires, ce sont les femmes qui sont les plus susceptibles de rencontrer des problèmes au niveau de la capacité de payer, parce que ce sont elles qui ont les plus bas revenus et elles également qui ont le plus souvent la charge des familles monoparentales.

Parallèlement, la disponibilité des logements locatifs diminue, le taux pour 2003 étant d'à peine 1%. Dans son *Rapport sur les logements locatifs de 2002* pour la région métropolitaine de Montréal, la Société canadienne d'hypothèques et de logement constatait que, si le taux général d'inoccupation était de 0,7 %, il n'était que de 0,4 % pour les logements dits bas de gamme. On constate également un manque de logements pouvant convenir aux familles comportant plusieurs membres, réalité familiale particulièrement présente au sein de la population immigrante.

« La crise du logement locatif se résorbera tôt ou tard, celle du logement abordable, du logement réellement accessible aux ménages à faible et modeste revenu, demeurera et se sera même aggravée. »¹⁷ La discrimination est un frein majeur à l'accès de plusieurs ménages à un logement et elle s'est aussi accrue en raison de la pénurie de logements. Les motifs principaux de discrimination sont la condition sociale, la présence d'enfants et l'appartenance à une minorité visible.

Dans la section Affaires du journal La Presse du 11 septembre 2004, on note que *...le prix des maisons depuis 1994, a augmenté de 84% dans l'île de Montréal, tandis que la hausse des revenus familiaux après impôt a été de 43%*. Cette réalité fait en sorte que de nombreuses jeunes familles décident de s'installer à l'extérieur de l'Île lorsqu'elles choisissent d'acquérir une propriété. La municipalité peut jouer un rôle à ce niveau, en mettant en place **des mesures facilitant l'accès à la propriété**, et en participant activement au développement de coopératives d'habitation.

¹⁷ FRAPRU (2003). Dossier noir du logement. Montréal, FRAPRU

Nous jugeons que le maintien du contrôle des loyers et de nouveaux recours en cas de discrimination, ainsi que l'intensification de la création de logements sociaux et coopératifs sont des alternatives à prioriser dans le soutien aux familles à faible et moyen revenu.

- **Les transports**

Parmi la population active de la ville, 53% conduit une automobile pour se rendre au travail alors que 4% l'utilise en tant que passager. Près de 33% des travailleuses et travailleurs utilisent le transport en commun et 8% se rendent au travail à pied. Une part minime, soit 2%, utilise la bicyclette¹⁸. Rappelons également que 35% de la main-d'œuvre de l'Île n'y habite pas.

Parmi les contraintes liées à la conciliation famille-travail, celle du temps passé dans les déplacements est notable. Dans une évaluation de la congestion routière pour la région de Montréal*, Transports Québec évalue à 485M\$ les coûts de la congestion sur le territoire de l'Île, soit 62% des coûts totaux de la grande région métropolitaine qui s'élèvent à 778,7M\$ en 1998. La plus grande proportion de ces coûts, soit 75%, est attribuable au navettage entre le domicile et le lieu de travail ou d'études. Dans ces temps de déplacement, les femmes sont celles qui effectuent le plus d'arrêts pour des obligations familiales.

Les solutions alternatives à l'utilisation de la voiture devraient être encouragées, notamment en renforçant le réseau des transports collectifs de Montréal et de sa région. De plus, il y aurait lieu d'exploiter davantage les formules de co-voiturage considérant la concentration géographique des entreprises et la proximité des travailleuses et travailleurs en milieu urbain.

- **Les municipalités**

Les municipalités peuvent jouer un rôle important dans l'adaptation des milieux de vie, en raison de leur proximité avec les citoyens et de leurs champs de compétence. Sur l'Île de Montréal, quatre municipalités avaient adopté une politique familiale avant 2002. Nous sommes favorables à de telles initiatives dans la mesure où elles contribuent à l'amélioration des conditions de vie des familles.

Une telle politique devrait se préoccuper des familles à faible revenu, que ce soit dans le champ du loisir, de l'habitation, de la sécurité des personnes ou tout autre champ relevant des compétences municipales.

L'actuelle politique familiale du Québec inclut une mesure de soutien aux municipalités désireuses de se doter ou de renouveler une politique familiale municipale. **Nous recommandons le maintien de cette mesure et l'augmentation du financement accordé pour les municipalités où résident un très grand nombre de familles, notamment la ville de Montréal où habitent 1,8 million de personnes.**

¹⁸ Source : Observatoire économique et urbain, Service du développement économique et urbain, Ville de Montréal, selon les données du recensement 2001 de Statistique Canada

- **L'action communautaire autonome**

Les organismes communautaires autonomes contribuent largement au maintien et à l'amélioration de la qualité de vie de la population montréalaise. Par leur qualité et leur diversité, on retrouve dans ce milieu des initiatives soutenant les familles dans de nombreuses facettes de leurs réalités plurielles : accueil, soutien, formation, intégration, alphabétisation, implication sociale, recherche de solutions collectives, etc..

Dans plusieurs de ces organismes, la mise sur pied de services de haltes-garderies en support à la mission de l'organisme répond aux besoins des familles pour leur permettre de participer aux activités offertes tout en offrant des lieux stimulants pour leurs enfants. Rappelons que le gouvernement s'est engagé à soutenir ce volet des organismes communautaires autonomes.

Le milieu communautaire est propice à l'implication des citoyennes et citoyens, il favorise l'échange et l'entraide, et contribue à diminuer l'isolement des personnes. Nous estimons essentiel de **soutenir l'action communautaire autonome par un financement approprié qui respecte la mission et les fondements de ces organisations.**

3.8 Les différents temps à concilier

Les différentes sphères de la vie des familles sont modulées par une variété d'impératifs et d'événements avec lesquels il faut composer. Mentionnons à titre d'exemple la rentrée scolaire, les soins requis par les proches, les fêtes religieuses, et les heures d'ouverture des commerces et services.

L'harmonisation des services aux familles contribuerait grandement à l'atténuation des contraintes vécues par les travailleuses et travailleurs, mais également pour l'ensemble des familles de l'Île. En ce sens, **le milieu scolaire et municipal devraient se concerter** en vue de jouer un rôle complémentaire dans une offre de services mieux adaptés aux nouvelles réalités des familles.

Nous croyons également que le gouvernement devrait évaluer la possibilité d'**augmenter la période de vacances annuelles** obligatoire. Cette avenue dégage du temps de qualité pour les familles qui en sont trop souvent à court.

D'autres avenues mériteraient d'être explorées, que nous n'élaborons pas ici. Nous croyons qu'il faut préserver des temps et des espaces pour favoriser la vie familiale. L'extension des horaires de commerce ne nous apparaît toutefois pas comme une avenue à privilégier considérant les impacts sur la vie familiale des travailleuses et travailleurs de ce secteur d'activité.

4. NOS RECOMMANDATIONS

1. La lutte contre la pauvreté

Une des préoccupations majeures de la CRÉ de Montréal à l'égard des familles va à la lutte contre la pauvreté. En ce sens, nous estimons qu'une priorité doit être accordée à l'amélioration des conditions de vie des familles à faible revenu. Plusieurs des recommandations qui suivent ont été formulées dans cette perspective.

Nous recommandons que le gouvernement s'assure qu'une politique de conciliation famille-travail puisse bénéficier à tous les salariés, notamment les travailleuses et travailleurs à faible revenu.

2. Une politique familiale globale

Une véritable préoccupation du bien-être des familles devrait transparaître dans toutes les politiques et l'ensemble des ministères et organismes gouvernementaux. Cette orientation devrait s'articuler au sein d'une politique familiale globale, qui tient compte de l'ensemble des aspects qui influencent la vie des familles au Québec.

Nous recommandons à cet effet que le gouvernement voit à l'élaboration d'une politique familiale globale qui reconnaît et valorise la famille comme élément important de la société.

3. Une politique de conciliation famille-travail-études

De façon générale, la CRÉ de Montréal souhaite que la politique de conciliation travail-famille fasse prédominer la famille sur le travail et traduise réellement la préoccupation du gouvernement envers toutes les familles. Nous recommandons en conséquence que cette politique s'intitule « Politique de conciliation famille-travail-études » plutôt que conciliation travail-famille.

4. L'assurance parentale

Adapter le projet d'assurance parentale et le programme d'aide financière aux études à la réalité des parents étudiants.

5. L'intégration des personnes immigrantes

Améliorer le soutien à l'intégration des personnes immigrantes par des mesures concrètes telles que la reconnaissance professionnelle des compétences des nouveaux immigrants, l'accroissement de la francisation, et l'accès à des services de garde pour les parents qui effectuent des démarches liées à leur intégration socioprofessionnelle.

6. Promouvoir la formation, et améliorer l'accès à la formation initiale et continue

7. La persévérance scolaire et le soutien familial

Intensifier les efforts et mettre en place des stratégies pour promouvoir la persévérance scolaire et contrer le décrochage en lien avec la flexibilité du travail afin de permettre aux parents de jouer pleinement leur rôle à ce niveau.

8. Soutenir les personnes qui portent assistance aux membres de la famille

Que le gouvernement prévoit des mesures spécifiques, tels que des congés parentaux, l'adaptation des milieux aux personnes en perte d'autonomie, l'accompagnement lors de visites médicales ou autres, et une souplesse des employeurs face aux réalités des personnes s'occupant de personnes âgées.

Que le gouvernement assure une couverture adéquate des besoins d'aide à domicile.

9. Prévoir des mesures incitatives et de soutien auprès des entreprises, avec une attention particulière aux PME

Que le gouvernement mette en place des mesures de soutien pour les PME afin de les inciter à mettre en place des mesures de conciliation famille-travail qui soient souples et adaptées aux réalités diverses tant des familles que des entreprises elles-mêmes. Un mécanisme devrait être mis en place afin d'assurer un suivi de l'évolution de l'implantation de mesures de conciliation famille-travail au sein des entreprises et de leur impact sur les familles.

Que le gouvernement s'assure que les mesures d'incitation et la sensibilisation à l'aménagement de conditions propices à la conciliation famille-travail-études rejoignent particulièrement les entreprises où les conditions de travail ne présentent pas la souplesse qui pourrait compenser, du moins en partie, une faible rémunération.

10. Poursuivre l'information et la sensibilisation des entreprises à la conciliation famille-travail

L'information et la sensibilisation à la conciliation famille-travail-études doit se poursuivre, notamment au sein des organisations publiques et parapubliques, où on retrouve entre autres un grand nombre d'emplois atypiques, à temps partiel, à horaires coupés, sur appel, etc.

Une campagne de sensibilisation, alliée à des mesures incitatives et de soutien encourageraient l'aménagement de mesures concrètes dans les milieux de travail, telles que l'aménagement et la réduction du temps de travail, la retraite progressive, l'accès à la formation continue, ou l'adaptation ergonomique des lieux physiques liés à l'emploi.

Nous suggérons également au gouvernement de donner l'exemple en tant qu'employeur, en favorisant davantage la conciliation famille-travail au sein de la fonction publique. De plus, nous sommes d'avis que les syndicats devraient porter une attention particulière à la conciliation famille-travail-études dans la négociation des conventions collectives.

11. Encourager le développement de projets novateurs en conciliation famille-travail-études

Le réseau de l'économie sociale, par la diversité des services déjà offerts ou qui peuvent s'ajouter, pourrait être mis à contribution pour offrir des services aux personnes au travail et contribuer à une meilleure conciliation travail-famille. Nous recommandons que le gouvernement, en collaboration avec les acteurs régionaux, supporte l'expérimentation de projets novateurs de conciliation famille-travail en entreprise.

12. Soutenir les familles dans leurs démarches pour se loger

Nous recommandons d'intensifier la création de logements sociaux à but non lucratif ou coopératifs pour les familles à faible revenu, le maintien du contrôle des loyers et l'accès à des recours en cas de discrimination, ainsi que la constitution, la publication et la mise à jour d'un rôle des loyers.

Nous recommandons également que les municipalités de l'Île développent des mesures favorisant l'accès à la propriété pour les familles.

13. Se doter de politiques familiales municipales sur l'île de Montréal

Les municipalités peuvent jouer un rôle important dans l'adaptation des milieux de vie, en raison de leur proximité avec les citoyens et de leurs champs de compétence, tels que l'urbanisme, la sécurité, l'habitation ou les loisirs.

Il est recommandé que les municipalités de l'Île qui le souhaitent soient soutenues adéquatement par le ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille pour l'implantation de politiques familiales municipales sur l'île de Montréal.

14. Augmenter et adapter l'offre des services de garde éducatifs pour les 0-4 ans

L'achèvement du chantier en cours ne permettra pas, selon toute vraisemblance, de combler tous les besoins, notamment ceux reliés à la garde occasionnelle, à horaires non-usuels ou de répit. Une évaluation de ces besoins est requise, ainsi que l'exploration et la mise en place de solutions.

Le gouvernement devrait également explorer et évaluer, en concertation avec les regroupements régionaux et locaux concernés, les possibilités d'aménager une offre de services flexibles en terme d'horaire et de durée de garde.

15. Accorder le soutien nécessaire à la garde des 5 à 12 ans

Les parents d'enfants d'âge scolaire sont confrontés à de multiples coûts reliés à l'éducation de leurs enfants. Outre les frais scolaires largement décriés dans la récente actualité, l'augmentation de la tarification des services de garde aura certainement un impact sur les enfants des familles démunies. Il est recommandé que la tarification des services de garde existants en milieu scolaire soit maintenue au coût de 5\$ par jour.

La problématique de la garde des 5-12 ans hors des périodes scolaires a fait l'objet d'une recherche par le CRDÎM en 2002 qui a permis d'établir des constats et de dégager des recommandations. Au regard de cette analyse, nous recommandons :

- 1) Que la garde des 5-12 ans hors des périodes du calendrier scolaire soit reconnue dans le cadre des objectifs de la politique de conciliation travail-famille du Québec, en vue de permettre aux parents de concilier le travail et la famille et assurer l'équité en accordant plus d'aide aux familles à faible revenu en même temps qu'un soutien à l'ensemble des familles. Cette reconnaissance implique un leadership exercé par le ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille, qui devrait voir à interpellier l'ensemble des ministères et partenaires concernés;

- 2) Il est recommandé que des efforts de concertation soient consentis par les divers partenaires concernés pour améliorer la situation dans la région de Montréal, particulièrement lors de deux périodes ciblées dans la présente étude : semaine de relâche et laps de temps entre la fin des camps de jour et la rentrée scolaire.
- 3) Il est recommandé que le milieu scolaire soit encouragé à maintenir ses services de garde ouverts lors des journées pédagogiques de la fin juin après la fin des classes et à ouvrir ses services de garde lors des journées pédagogiques de la fin août afin de réduire le laps de temps sans services de garde pendant ces périodes de l'année.
- 4) Il est recommandé que le M^ÉQ verse une allocation spécifique aux commissions scolaires de l'Île pour assurer la garde des 5-12 ans lors de la semaine de relâche.
- 5) Il est recommandé que le milieu municipal soit encouragé à offrir une neuvième semaine de services à la fin août et une semaine d'activités à la semaine de relâche lorsque ce n'est pas offert, et que pour ce faire, une aide financière lui soit accordée par le gouvernement dans le cadre des actions visant la conciliation travail-famille.
- 6) Que les milieux concernés, soit la Ville de Montréal et ses arrondissements, les autres municipalités de l'Île, en concertation avec la table des ordres d'enseignement, la Direction régionale du M^ÉQ et les autres ministères concernés, dans une perspective de consolidation des services offerts aux familles en période estivale, étudient les possibilités d'accommodement entre les calendriers scolaires des diverses institutions et examinent les moyens à mettre en place pour trouver des solutions novatrices en vue de résoudre le problème de la disponibilité et de la rétention du personnel, en particulier en août, durant la neuvième semaine d'activités. Le palier fédéral devrait également être interpellé à cet égard, notamment dans le cadre du programme Placement Carrière Été.

16. Tarifs de garde

Évaluer l'impact de la récente augmentation et l'éventuelle indexation des tarifs de garde, tant au niveau des 0-4 ans qu'en milieu scolaire auprès des familles, notamment celles à faible revenu.

17. Concertation au niveau des services de loisirs

Établir une concertation entre les municipalités, ou leurs arrondissements et leurs écoles en vue d'une meilleure complémentarité dans l'offre de services aux familles, notamment dans les domaines culturel, sportif et du loisir.

18. Soutenir le réseau de l'action communautaire autonome

Les organismes communautaires autonomes contribuent largement au maintien et à l'amélioration de la qualité de vie des familles montréalaises. Nous estimons essentiel de soutenir l'action communautaire autonome par un financement approprié qui respecte la mission et les fondements de ces organisations.

19. Développer le réseau de transports en commun

Développer le réseau de transports en commun sur l'Île et entre Montréal et ses couronnes, afin de mieux desservir la clientèle des familles, et apporter une solution durable aux problèmes de congestion routière.

Intensifier les actions de sensibilisation à l'utilisation des transports en commun et autres alternatives permettant de réduire la congestion routière pour augmenter le temps disponible des travailleurs et travailleuses avec leurs familles. Encourager la mise sur pied de solutions alternatives en transport dans les milieux de travail, telles que le covoiturage.

5. RÔLE DE LA CONFÉRENCE RÉGIONALE DES ÉLUS DE MONTRÉAL

Nous recommandons que le Gouvernement du Québec soutienne la Conférence régionale des élus de Montréal dans ses actions de concertation par le biais du Comité famille afin de lui permettre :

- D'assurer une concertation régionale des principaux acteurs concernés par la situation des familles sur l'île de Montréal en vue d'adapter l'application des programmes et mesures qui découleront éventuellement de la Politique provinciale en matière de conciliation famille-travail.
- D'exercer un leadership dans la mobilisation des acteurs et le déploiement de ces mesures sur l'île de Montréal.
- De soutenir et, le cas échéant, participer à la mise en place de projets novateurs en matière de conciliation travail-famille.
- D'analyser et formuler au besoin des recommandations et avis auprès du ministère quant aux mesures mises en place dans la région dans l'objectif de l'adaptation de celles-ci aux réalités montréalaises.